



Tribune de Genève
1211 Genève 11
022/ 322 40 00
www.tdg.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 41'213
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 27
Surface: 87'132 mm²

Histoire

Ce cinéma que Genève a censuré



De gauche à droite et de haut en bas: «Laurel et Hardy conscrits», «Emmanuelle» de Just Jaeckin et «Hôtel du Nord» de Marcel Carné. Ces trois films ont en commun d'avoir été interdits en leur temps par la censure à Genève. DR



De 1934 à 1980, la commission de contrôle des films à Genève a fait sa loi. Le journaliste Henri Roth consacre un livre au sujet. Edifiant!

Pascal Gavillet

Saviez-vous qu'à Genève, un Laurel et Hardy, plusieurs Fernandel, *Le cuirassé Potemkine* d'Eisenstein, *Un chien andalou* de Buñuel, *Hôtel du Nord* et *Le jour se lève* de Carné ont été censurés puis interdits? Mais qu'en revanche, *Le dernier tango à Paris* est passé entre les gouttes?

De 1934 à 1980, la commission de contrôle des films a sévi avec une sévérité incroyable dans la Cité de Calvin. C'est ce qu'on découvre dans un livre édifiant, *Censuré!*, qu'Henri Roth vient de publier chez Slatkine, jetant un regard totalement inédit sur un rigorisme moral qu'on croirait tout droit sorti du Moyen Age. Anciennement journaliste à la *Tribune de Genève*, aujourd'hui dans la communication au Département des finances de l'état, l'auteur a eu accès à toutes les archives de cette commission de censure. Il nous en a parlé abondamment.

L'accès aux archives a-t-il été facile?

Oui, le délai de prescription est dépassé. Et surtout, j'adore les archives. J'ai appris l'existence de ce fonds juste après mon livre sur le tram 12 (*ndlr: «Le tram 12 raconte Genève», paru en 2012*). Il contenait 150 cartons de dossiers sur les films, de PV, et même des fiches sur les membres des commissions. En plus, je trouvais le thème d'une grande actualité. Il

évoque à la fois l'histoire de Genève et le problème de la liberté d'expression.

Ce qu'on apprend dans votre livre est hallucinant. Vous attendiez-vous à cela?

Non, je suis tombé de haut. La sévérité envers certains films est délirante. Ces débats, à l'ère d'Internet, semblent provenir d'une autre planète.

En quoi cette censure à l'égard des films était-elle illégale?

Parce qu'elle était fondée sur un arrêté et un règlement. Mais aujourd'hui un règlement doit se référer à une loi.

Mais avant la création de cette commission, des films sont déjà visés. Exemple «Le cuirassé Potemkine» d'Eisenstein, interdit en 1925.

Oui, à cause de l'anticommunisme virulent qui sévit à ce moment-là à Genève. C'est le Conseil d'Etat, alors très à droite, qui prononce son interdiction.

Même destin pour «Un chien andalou» de Buñuel, qui sera censuré à Genève durant trente ans.

Etonnamment, il n'y a pas eu de recours. Avec le temps, les distributeurs ont pris des avocats.

Et puis il y a ce cas surréaliste, «Laurel et Hardy conscrits», comédie de 1939 totalement interdite à Genève. Dément, non?

C'est parce que le film riait de l'armée et que nous étions en temps

de guerre. Les experts n'ont sans doute pas compris qu'il s'agissait d'une pochade. Mais il y a bien d'autres cas tout aussi incompréhensibles. *Hôtel du Nord* a subi des coupes, je ne pige pas trop pourquoi.

C'est un conseiller d'Etat socialiste, André Ehrlé, qui a instauré cette censure à Genève, apprend-on dans le livre.

En instituant cette commission, il pensait que les décisions seraient moins arbitraires. De tous ceux qui ont présidé cette commission, il était celui qui connaissait le mieux le cinéma.

L'inverse de l'abbé Chamoin, représentant de l'Eglise catholique au sein de la commission, dont le rigorisme paraît moyenâgeux.

Lui, c'était l'obscurantisme dans toute sa splendeur. Il pensait que

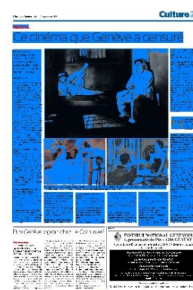
le cinéma était un art dangereux. Lorsque les socialistes étaient au pouvoir, il tirait les ficelles et jouait un rôle d'activiste.

A la fin des années 60, avec le déferlement du porno, la commission change-t-elle d'attitude?

Elle évolue, mais trop lentement. Ses revendications ressemblent à un combat d'arrière-garde. On s'en rendra compte avec le cas *Emmanuelle*. Lorsqu'il arrive en Suisse, en 1974, le film a déjà fait polémique ailleurs. Il est d'abord interdit, avant que le Tribunal administratif n'accepte le recours. Dans l'intervalle, les gens allaient le voir par cars entiers à Annemasse. C'est à partir de ce titre que la commission s'est trouvée dans une situation impossible. Car après est arrivé *Histoire d'O*, qui allait encore plus loin dans ce qui est montré. Cela devenait un cercle vicieux.



Henri Roth
Ancien journaliste à la «Tribune» et auteur de «Censuré!»



Tribune de Genève
1211 Genève 11
022/ 322 40 00
www.tdg.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 41'213
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 844.003
N° d'abonnement: 844003
Page: 27
Surface: 87'132 mm²

Comment expliquez-vous qu'un film comme «Le dernier tango à Paris», en 1972, célèbre pour sa séquence de sodomie, n'ait subi aucune interdiction?

Il y a une part d'aléatoire. Et puis c'est quand même un film de Bertolucci, avec Marlon Brando. Ce critère-là a dû compter.

Les membres des commissions visionnaient-ils tous les films pornos?

Certains films étaient validés directement par leur secrétariat. Mais il y a aussi le problème de la salle. On acceptait que des pornos passent dans des salles spécialisées, pas dans des cinémas normaux. C'est l'interdiction de *L'empire des sens* d'Oshima qui a fini par faire vaciller la censure. Le Tribunal administratif a décidé que la commission n'avait plus de légalité.

Qu'est-ce que ce livre vous a appris?

Beaucoup de choses sur le processus politique à Genève. D'une grande inertie. On débat beaucoup, et faute de décision, on maintient les choses.

«Censuré! 1934-1980 - Histoire de la commission de contrôle des films de Genève» Editions Slatkine, 248 pages.